



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,**

Arrêté n° A 2016 - 348

Objet : Liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles R 1424-24 à R 1424-28 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 711-1 à L 723-20, R 723-1 à R 723-91, en particulier les articles R 723-7, R 723-45, R 723-47, R 723-48, R 723-50, R 723-52 ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment son article 2 ;
- VU l'arrêté n° 982 du 28 juillet 2015 fixant la liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers ;
- VU la proposition formulée par Madame le Médecin de 2^{ème} Classe Annabelle CARRON, faisant fonction de Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) ;
- VU l'avis de la commission consultative du SSSM du 14 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale aux fonctions de Sapeur-Pompier est établie comme suit :

GRADES	NOMS	PRENOMS
--------	------	---------

CABINET MEDICAL DE LA DIRECTION		
Médecin de 2 ^{ème} Classe	CARRON	Annabelle

CABINET MEDICAL DE LONS-LE-SAUNIER		
Médecin-Commandant	BARDET	Rémi
Médecin-Capitaine	CRISTIANO	Mirko
Médecin-Commandant	ELISSEEFF	Antoine
Médecin-Capitaine	FOURNIER	Rémy
Médecin-Commandant	JOUANNIC	Pierre
Médecin-Capitaine	VUILLEMEY	Marie-Colette

CABINET MEDICAL DE CHAMPAGNOLE		
Médecin-Commandant	BEYER	Xavier
Médecin-Capitaine	BINOIST MARENDAZ	Solen
Médecin-Commandant	DOUINE	Hervé
Médecin-Commandant	MENESTRIER	Jean
Médecin-Commandant	MOUGET	Stéphane

CABINET MEDICAL DE DOLE		
Médecin-Capitaine	CAMPOS	Céline
Médecin-Commandant	EL OUAZZANI	Mohamed
Médecin-Commandant	ETIENNE	Christophe
Médecin-Commandant	GIRARD	Nadine
Médecin-Capitaine	ROYET	Olivier

CABINET MEDICAL DE SAINT- CLAUDE ET MOREZ		
Médecin-Capitaine	BAILLY	Jérémy
Médecin-Capitaine	GRANDCHAVIN	Daniel
Médecin-Capitaine	LECOQ	Bruno
Médecin-Commandant	TROUPEL	Thierry

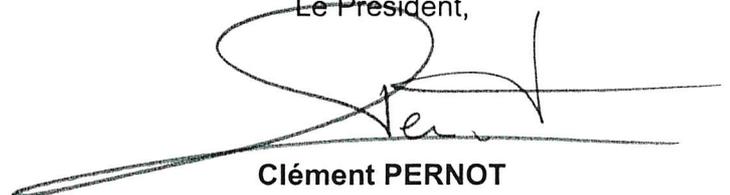
Article 2 : L'arrêté n° 982 du 28 juillet 2015 susvisé est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de ses notifications et publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 23 FEV. 2016

Le Président,



Clément PERNOT